

**Compte-rendu de la Séance du 28 Février 2019**  
**du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mrs et Mmes PEROCHON G., FAVARD M., GAILLARD A., MARTIN D., METAIS J., JACQUEMIN M., VIOLLEAU S., DAVAILLES JN., GUYONNET G., RENAULT J-P, FONTAINE I, GOUY B., MEHL B, LEFORT A., ETIENNE JC, HENNEQUIN J-C, RIVEREAU D., PROUST A., SUSSET C., M. GUILLY J.

**Excusés** : M. CHARBONNIER A, REGNOULT S. TRANCHAND N., DHUMAUX S,

**Excusés ayant donnée procuration** : Mme DOUADY G. à M. MARTIN D.  
M. BARON C. à M. GUILLY J.

Séance ouverte à 20h10

**Secrétaire de séance** : M. DAVAILLES J-N

• **Délibérations**

**1) Vote du Compte administratif 2018 et approbation du Compte de gestion 2018 (Commune)**

Hors de la présence de M. PEROCHON, Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 arrêté en :

**Fonctionnement** :

**dépenses** : 1 109 228.97 €  
**recettes** : 2 068 221.40 €  
soit un excédent de 958 992.43 €

**Investissement** :

**dépenses** : 777 286.77 €  
**recettes** : 323 506.31 €  
soit un déficit de 453 780.46 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2018.

**2) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 958 992.43 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 322 500.96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	+ 636 491.47 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>+ 958 992.43 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement)	<b>- 353 780.46 €</b>
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	<b>-100 000.00 €</b>

Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F= D + E</b>	<b>453 780.46 €</b>
<b>AFFECTATION = C= G + H</b>	<b>958 992.43 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>453 780.46 €</b>
<b>H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>505 211.97 €</b>

### **3) Fixation du taux des taxes directes locales 2019**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019 à :

- Taxe d'habitation (TH) : 14,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 15,33 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 37,30 %

### **4) Vote du Budget primitif 2019 (Commune)**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 :

- équilibré en fonctionnement à 1 860 531.97 €
- équilibré en investissement à 1 673 723.25 €

### **5) Bulletin municipal : vote des tarifs des annonceurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour participer à la confection du bulletin municipal, il est possible de contacter les artisans et les entreprises pour leur proposer d'y insérer une publicité. Il demande de fixer le prix de l'annonce publicitaire en fonction du format et du nombre de parution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	<b><u>Petit format</u></b>	<b><u>Grand format</u></b>
1 parution :	<b>70 €</b>	<b>140 €</b>
2 parutions :	<b>120 €</b>	<b>240 €</b>
3 parutions :	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>

### **6) Vote de subvention à l'Association du P'tit Prince pour 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de participation 2019 de l'Association du P'tit Prince en fonction des activités :

- LAEP (Lieux Accueil Enfants Parents) = 1 129.76 €
- Les Cafés des Parents = 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à l'Association du P'tit Prince une subvention pour un montant total de 1 329.76 € à l'article 6574, au titre de l'année 2019,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette participation dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

### **7) Vote de subvention exceptionnelle 2019 au Comité d'animation**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des activités de l'association au cours de l'année 2018. Les manifestations organisées pour l'animation de la commune ont un coût de revient de 1 473 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention équivalente afin de soutenir les actions du Comité d'Animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 473 € au Comité d'Animation.

Cette subvention sera mandatée à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2019 de la commune.

Prochain conseil le jeudi 28 mars 2019.

Fin de séance 22h15